

792. Le nombre d'élèves catholiques romains dans les écoles élémentaires était de 157,040, et celui des protestants 26,941, tandis que dans les écoles modèles et les académies il y avait 72,817 catholiques romains, et 6,846 protestants. Elèves.

793. La proportion des élèves protestants, il est évident, diminue constamment. En 1887, elle était de 15.1 pour 100 ; en 1888, 14.2 pour 100 ; en 1889, 13.3 pour 100 ; et en 1892, 12.5 pour 100. Nous n'avons pu obtenir jusqu'à aujourd'hui de détails satisfaisants sur la présence des élèves. Elèves protestants.

794. Le nombre total d'instituteurs était de 9,297, mais à l'exclusion des universités, des écoles spéciales et des ordres religieux, le nombre était de 5,734, dont 4,496 catholiques romains et 1,238 protestants, et le montant total payé à ces instituteurs, pour salaires, était de \$804,215, le salaire moyen ayant été de \$140.25. Les instituteurs parmi les ordres religieux étaient de 3,148. Instituteurs.

795. Certains renseignements concernant les académies ou les collèges commerciaux de Québec, fournis par le département de l'instruction publique, sont donnés ci-dessous :— Collèges commerciaux de Québec.

STATISTIQUE CONCERNANT CERTAINES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Institutions.	Nombre.	Valeur de la propriété.	Nombre d'instituteurs.	Nombre d'étudiants.	Allocation du gouvernement.	Revenu d'autres sources.	Allocations municipales.
		\$			\$	\$	\$
Académies ou collèges commerciaux	29	1,094,731	298	8,019	5,674	128,506	27,849
Couvents.....	186	4,172,968	1,636	37,632	13,404	375,125	56,215
Total.....	215	5,267,699	1,934	45,651	19,078	503,631	84,064

796. Dans le paragraphe 828, sous la rubrique de (institutions et instruction supérieures), on trouvera des renseignements sur les collèges classiques de la province de Québec. Collèges classiques de Québec.

797. Dans la Nouvelle-Ecosse, le conseil de l'instruction publique est composé des membres du conseil exécutif. Il y a aussi un surintendant. La direction des écoles publiques est entre les mains de commissaires choisis par les contribuables. Instruction, Nouvelle-Ecosse.

798. Il y a eu une diminution de 1,873 dans le nombre total d'élèves, et aussi dans la présence moyenne, cette dernière ayant été de 59 pour 100 du nombre inscrit, comparée avec 58 en 1890. La loi oblige les enfants de 7 à 12 ans d'aller à l'école, mais elle n'est pas strictement mise en force. Il y a eu une augmentation de 21 dans le nombre Présence moyenne.